



## PLAN D' ACTIONS 2007 LES GRANDES ORIENTATIONS POUR L'A.A.DE.L.

### **1. L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES EN DEVELOPPEMENT**

#### **1.1 Assurer l'accompagnement du réseau des territoires en développement :**

- animation du réseau (échange d'expériences, journées d'informations...) et
- formation des techniciens qui assurent l'accompagnement des dispositifs

La mise en œuvre :

- **de matinées d'échanges et de débats sur un thème sans intervenant extérieur.** C'est un territoire qui apporte un témoignage sur un projet conduit : cela permet de lancer le débat et d'échanger avec les autres techniciens qui travaillent sur ce sujet.
- **de journées d'information et de formation** sur les thèmes concernant les territoires à destination des techniciens.
- **de soirées thématiques à destination des élus** (en lien avec les sujets abordés par les techniciens) en fonction des projets.
- **d'accompagnements plus individualisés avec un intervenant extérieur**
  - soit pour répondre à une demande d'un porteur de projet du territoire
  - soit en accompagnement de 2 ou 3 territoires travaillant sur un même thème.

Les thèmes transversaux qui sont récurrents dans les démarches de territoire : Action sociale, urbanisme, habitat, énergies renouvelables, projets culturels, politique enfance jeunesse...etc.

Pour mettre en œuvre ce projet, un groupe de pilotage sera créé avec :

- le Collège des Représentants des Associations de Développement de l'A.A.DE.L.,
- des techniciens représentant les micro - territoires, les Pays, le service Aménagement du Territoire et de la Ruralité du Conseil Général et les chargées de mission territoire de l'A.A.DE.L..

#### **1.2 Assurer l'accompagnement des démarches de développement : appui technique, recherche de financements, échange d'expériences, mise en œuvre de formations - développement**

## **2. LA GESTION DU PROGRAMME LEADER PLUS**

- **Clôturer ce programme** en respectant les engagements pris vis à vis du Conseil Général, du CNASEA (autorité de gestion nationale), de l'Europe.
- **Mettre en œuvre les outils d'évaluation de ce programme**
- **Préparer en lien étroit avec le Conseil Général la candidature de l'A.A.DE.L. en tant que GAL sur le prochain programme leader.**
- **Mettre en œuvre les projets de coopération :**
  - La marque de qualité territoriale européenne
  - Promaude : village de l'Europe

## **3. LA FORMATION DES ACTEURS DU PROGRAMME PAYS CATHARE**

- **Assurer la maîtrise d'ouvrage de projets de formation s'adressant aux attributaires de la marque, au personnel des sites pôles et plus globalement aux acteurs des territoires s'impliquant dans un projet collectif de développement.**
- **Identification des besoins, montage des dossiers, recherche de financement, mise en œuvre et suivi du projet.**

## **4. MISSION "BOIS ENERGIE"**

**L'A.A.DE.L. assurera en partenariat étroit avec le service des espaces naturels du Conseil Général, la mise en œuvre de cette mission, dont les objectifs sont de :**

- établir le diagnostic de la situation audoise,
- analyser les expériences menées dans d'autres départements,
- étudier la part du potentiel économique mobilisable,
- établir un schéma départemental des zones d'approvisionnement,
- promouvoir l'installation de chaudières bois collectives,
- informer et mobiliser dans cette action l'ensemble de la filière,
- créer un partenariat technique et financier spécifique à cette thématique (ADEME, ONF, territoires organisés - Pays, intercommunalités, Région, Ministères concernés, crédits européens...).

## **5. LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS DE COMMUNICATION**

- **Assurer une meilleure diffusion de la Gazette du développement local sur l'ensemble des territoires en convention avec le Conseil Général (25 intercommunalités).**
- **Créer une vitrine départementale des initiatives relevant du développement local à travers le site Internet.**